



# ChristiCity.com

le portail de la Nouvelle Evangélisation

Accueil

ma Foi

ma Vie

ma Communauté

ma Mission

ma Boutique



lire plus / Archives / envoyer l'article à un ami / imprimer

## Carnet du jour

### Consulter

Naissances  
Baptêmes  
Communions  
Fiançailles  
Voeux /  
Ordinations  
Mariages  
Décès

### Déposer

## à la Une

▶EVANGELISER  
PAR LA BEAUTE  
par Ingrid  
Portier  
▶LE DESERT,  
HAUT LIEU  
SPIRITUEL par  
Johan Alliot  
▶MANAGERS EN  
RESEAU  
▶AVEC JESUS,  
24/24  
▶"Lève-toi et  
marche" par  
Florent Masson

## Archives

## on en parle

### APVS : une assurance pour la Vie



Savez-vous que votre assurance rembourse l'avortement ? A choisir, vous aimeriez mieux qu'elle soutienne la vie ? Il y a une solution : souscrivez à APVS Assurance ! Unique en son genre, elle propose à des prix défiant toute concurrence des complémentaires maladies qui excluent le remboursement de l'avortement et de la contraception, ainsi qu'un choix complet de garanties pour particuliers ou entreprises : automobile, habitation, responsabilité civile, prévoyance décès/maladie, etc. Sur chaque contrat souscrit, l'APVS reverse une commission aux associations d'aide aux femmes enceintes. APVS : un moyen tout simple pour s'engager concrètement en faveur de la Vie. Consultez les tarifs et garanties, puis comparez !

### François Pascal, vous êtes le Gérant de la SARL APVS. Pourquoi verser vos bénéfices à des associations ou maisons d'accueil pour femmes enceintes en difficulté ?

L'APVS a été fondée en tant que SARL en 1990 par Aude de la Morinerie et Jacques Rousset, un courtier en assurance choqué de constater que la compagnie d'assurance pour laquelle il travaillait s'était mise, sans même s'interroger sur le bien fondé de cet acte, à rembourser l'avortement.

APVS permettait donc aux assurés de manifester leur objection de conscience vis-à-vis de l'avortement. Il ne suffit pas toutefois de dire "non" à l'avortement. Il faut accompagner cette démarche d'un "oui" à la vie. C'est pourquoi il était naturel d'accompagner la démarche d'objection d'une aide concrète aux associations qui aident les femmes en difficulté à accueillir un enfant, ainsi que celles qui luttent contre le handicap par des méthodes non eugéniques.

Aujourd'hui, nous vendons, aux côtés de la complémentaire santé qui reste notre activité principale, des produits d'assurance dans lesquels il n'y a pas d'enjeux éthiques (tels que des assurances automobiles, assurances de prêts, prévoyance, assurances-vie, etc...) mais qui nous permettent de dégager et reverser plus de bénéfices au profit des associations que nous aidons.

### Quels soutiens, encouragements ou sponsors vous ont soutenu lorsque vous avez émis cette idée ?

Les encouragements les plus précieux sont les adhésions que nous recevons. Lorsqu'une personne adhère à l'un de nos produits, c'est sa manière de nous dire "Bravo, continuez ! La vie l'emportera !!"

Nous recevons aussi des encouragements d'associations que nous soutenons dans la mesure de nos moyens. Ces encouragements ne nous sont en fait pas destinés : la fierté en revient légitimement à nos adhérents. Sans adhérents, nous ne pourrions reverser aucun bénéfice.

Nous avons reçu le soutien de revues telles que l'Homme Nouveau, France Catholique, Famille Chrétienne, qui nous ont fait connaître auprès de leurs lecteurs. Et en 1992, nous avons reçu le "Prix des Associations Familiales Catholiques de Paris".

### Depuis 12 ans que vous travaillez ainsi en faveur de la vie, avez-vous une idée quantitative de l'aide que vous avez apporté ?

Dans les débuts, il a fallu beaucoup investir en publicité et consolider notre structure financière. A partir de l'année 1996, nous avons commencé à dégager une marge croissante.

A ce jour, nous avons redistribué aux associations pro-vie plus de 100 000 euros, dont l'essentiel à des association d'aide concrète (Maisons Tom Pouce, Mère de Miséricorde...), une autre part à des association en faveur de l'accueil des enfants handicapés mentaux (Emmanuel-Montjoie France et Belgique), une petite portion symbolique à des organisations agissant en amont (Union pour la Vie, Missionnaires de la Vie, Pèlerins pour la Vie, Fondation Lejeune...) ou en aval (guérison post-IVG).

L'an passé, nous avons ouvert nos dons à la dimension universelle en soutenant des associations pro-vie en Afrique et en Europe de l'Est.

**Cette année, vous avez lancé le premier Contrat Complémentaire Santé en France qui exclut le remboursement des contraceptifs et des abortifs. D'habitude, à combien s'élèvent ces frais ?**

Notre nouveau contrat exclut non seulement les avortements, mais l'ensemble des contraceptifs dont bon nombres s'appuient sur un effet anti-nidatoire, donc abortif -c'est le cas du stérilet mais également, contrairement à ce que les gens croient, des "pilules"-, le diagnostic de la trisomie 21 qui n'a pas d'autre but, actuellement, que d'éliminer les enfants atteints de cette maladie et la fécondation in vitro dont l'économie est basée sur la destruction embryonnaire à grande échelle, sans compter la dégradation de l'image du couple et de la femme que ces méthodes véhiculent.

L'ensemble des dépenses en matière d'avortement, de contraception et de fécondation in-vitro représente actuellement environ 1,5 % du budget de la Santé en France. Leur exclusion n'a donc pas d'effet sensible sur le tarif des contrats d'assurance santé, mais à l'échelle du pays cela représente tout de même une dépense -non seulement inutile mais elle-même créatrice de pathologies, ce qui est un comble pour une dépense dite "de santé" !- de l'ordre de 2 à 3 milliards d'euros.

On peut également regarder les comptes sous d'autres angles. L'avortement et la contraception pourrissent littéralement la profession de gynécologie. Déjà, un gynécologue de ville pose en moyenne plus de stérilets qu'il n'effectue d'échographies de grossesse... Cette déviation (on pourrait même parler de décomposition) de la médecine décourage les candidats à ce métier et participe au malaise de cette profession.

**Quelles réactions ce nouveau contrat a-t-il suscitées ?**

Nous avons eu d'excellentes réactions. Certains de nos adhérents, dont le contrat n'excluait "que" l'avortement, ont même demandé à souscrire à ce nouveau contrat. En revanche, je dois avouer avoir été déçu par le silence de la presse, confessionnelle ou non. Si le refus de l'avortement est relativement consensuel, l'attitude de la génération "mai 68" qui tient les rênes du pouvoir aujourd'hui n'est pas toujours limpide au sujet de la contraception.

Les jeunes générations sont beaucoup plus lucides. Elles ont vu les déboires de leurs parents et on ne peut plus leur refaire le coup de la libération par la contraception. Les jeunes ont maintenant compris que ce n'est pas en médicalisant la sexualité qu'on devient libre, bien au contraire ! C'est d'ailleurs à l'intention de ces nouvelles générations que nous avons voulu inclure dans notre produit une aide financière pour les couples qui voudraient se former à la régulation naturelle des naissances, qui offre au couple une véritable liberté -indépendance vis-à-vis du médecin et des firmes pharmaceutiques et liberté (avec ce que cela impose de responsabilité valorisante) dans la gestion de la fécondité.

**Comment personnellement, dans votre parcours, vous êtes-vous senti appelé à vous engager de la sorte ?**

Je suis un vieux "routard" du mouvement pro-vie. J'ai fondé et animé TransVIE durant douze années et restructuré le Centre International pour la Vie, à Lourdes, où j'ai passé quatre années. C'est là qu'un jour Jacques Rousset m'a appelé au téléphone pour me demander si j'accepterais de prendre la gérance de l'APVS à sa place. Ma propre complémentaire santé était chez APVS depuis 1993, ce n'était donc pas un terrain inconnu pour moi. Mais je mesure chaque jour le bien-fondé de l'intuition de départ de Jacques et Aude. Notre démarche n'est pas parfaite. Nous sommes sans cesse soumis à la dure réalité des lois du marché, de la concurrence, aux règlements et contraintes matérielles, financières et administratives de toutes sortes. Nous essayons de naviguer dans ce contexte au mieux des intérêts des femmes, des enfants à naître, de nos adhérents et des associations que nous soutenons, sans prétendre jamais obtenir de solutions idéales.

Mais c'est précisément là que le Seigneur nous attend : poser notre pierre, là où nous sommes, dans le temps qui est le nôtre. Sans aucunement renier le débat d'idée dont j'étais artisan à la tête de TransVIE et qui a également son utilité propre, j'avoue apprécier le caractère certainement plus direct, concret, matériel du travail réalisé par l'APVS. En France, on n'aime pas trop parler d'argent. Il faut pourtant être lucide : pour vivre, les structures d'aide aux futures mères ont besoin d'argent. L'APVS répond donc à ce besoin. Par ailleurs, il est anormal que tout un chacun soit forcé à payer, par le biais de sa complémentaire santé, des actes que sa conscience réproouve. L'APVS répond donc à ce besoin. C'est simple, efficace et direct.

Nous sommes un peu les "cubistes" du mouvement pro-vie : nous essayons d'apporter une réponse carrée et simple à des problèmes concrets. Mais nous avons également conscience d'être une touche de couleur parmi d'autres dans le grand paysage pro-vie français qui, lui, est une oeuvre résolument "pointilliste" !

Propos recueillis par Stéphanie Combe



**Pour en savoir plus sur ce sujet**

*un livre*

## **Amour et fécondité**

de René et Marie Sentis

► [j'achète](#)

*un site*

**Un clic pour découvrir le site de l'APVS !**

ChristiCity© 2001

réalisation : **Subakutcha™**